Secrétariat ouvert du lundi au vendredi De 8h à 12h Correspondance BP 2-50760 Barfleur Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées) Fax 02 33 23 43 09 E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL Nº 2021-22-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'entreprise TPC, domiciliée 160 Rue de Sauxmarais, 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN, dans le cadre d'un branchement d'eaux pluviales au 1 Rue de la Cité chez Monsieur et Madame MIRAMBEAU

Vu la nécessité de réglementer la circulation Rue de la Cité,

## ARRÊTE:

Article 1: L'arrêté du 14 juin 2021 est prorogé jusqu'au mercredi 30 juin 2021.

Fait à Barfleur, le 22 juin 2021

Le Maire

Michel MAUGER